

Maisons-Alfort, le 27 mars 2012

#### LE DIRECTEUR GENERAL

# **AVIS**

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide APPAT FORMICIDE KAPO revente de DEGY FOURMIS (AMM n'7000049)

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **BRUNEL CHIMIE DERIVES** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **APPAT FORMICIDE KAPO**, revente de DEGY FOURMIS, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit APPAT FORMICIDE KAPO, revente DEGY FOURMIS (AMM n°7 000049).

## **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit APPAT FORMICIDE KAPO est un biocide de type 18 composé de 2 % m/m de diméthylarsinate de sodium se présentant sous la forme d'un appât liquide.

Le diméthylarsinate de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	1) diméthylarsinate de sodium
N°CAS:	1) 124-65-2
Type de produit :	18

#### **CONSIDERANT**

- Que la préparation DEGY FOURMIS, produit de référence de APPAT FORMICIDE KAPO dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché en cours de validité n'7000049, détenue par la société KWIZDA France SAS;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre la société KWIZDA France SAS et la société BRUNEL CHIMIE DERIVES;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20070926 du produit APPAT FORMICIDE KAPO, revente du produit DEGY FOURMIS (AMM n°7000049), présentée par la société BRUNEL CHIMIE DERIVES.

Le produit APPAT FORMICIDE KAPO devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans les rapports européens d'évaluation de la substance active lors de son inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active diméthylarsinate de sodium.

**Marc MORTUREUX** 

Mots-clés : revente, diméthylarsinate de sodium, TP18